



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Note de conjoncture

2^e trimestre 2025



Auvergne-Rhône-Alpes

Note de conjoncture régionale

2^e trimestre 2025

Réalisée par la DREETS en partenariat avec la
DRFiP et les Urssaf de la région Auvergne-
Rhône-Alpes

En Bref

En cumul entre janvier et juin 2025, le chiffre d'affaires des entreprises de la région est en baisse de 2,2 % sur un an (+0,1 % au niveau national). L'investissement diminue également (-6,2 % ; -5,2 % au niveau national). Les créations d'entreprises sont en hausse de 6,8 %. Les défaillances d'entreprises augmentent nettement (+ 7,8 % sur un an dans la région, +8,2 % au niveau national). Les taux de restes à recouvrer des cotisations sociales des employeurs privés diminuent de 0,1 point. Après plusieurs années de baisse continue, les autorisations de construire des logements neufs repartent à la hausse (+0,8 %). Les mises en chantier poursuivent leur progression (+7,5 %).

L'emploi salarié est en légère augmentation au 2^e trimestre (+0,3 %) avec une reprise de l'emploi intérimaire (+0,4 %). Le taux de chômage augmente de 0,1 point pour atteindre 6,5 %. Le nombre d'inscrits à France Travail en catégorie A, B et C enregistre une hausse (+4,3 %) entre le 2^e trimestre 2024 et le 2^e trimestre 2025, en raison notamment de l'entrée en vigueur de la loi sur le plein emploi, de l'évolution des règles d'actualisation de France Travail et de l'entrée en vigueur du décret relatif aux sanctions. La part des inscrits de longue durée (depuis 1 an ou plus) augmente de 0,4 point sur un an. En cumul entre janvier et juin 2025, on dénombre deux fois moins de ruptures de contrats de travail annoncées dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) sur un an mais le recours aux autres dispositifs de licenciements économiques collectifs est en augmentation.

Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) est en hausse de 3 % sur un an, tout comme celui des allocataires de la prime d'activité (+1,3 %).

Les principaux indicateurs :

Chiffre d'affaires : (données cumulées entre janvier et juin 2025)	↘	- 2,2 % sur un an
Créations d'entreprises : (T2 2025)	↗	+ 6,8 % sur un trimestre
Emploi salarié : (T2 2025)	↗	+ 0,3 % sur un trimestre
Intérim : (T2 2025)	↗	+ 0,4 % sur un trimestre
DPAE : (T2 2025)	↗	+ 1,1 % sur un an
Taux de chômage : (T2 2025)	↗	+ 0,1 point sur un trimestre
Inscrits à France Travail en catégories A, B, C : (T2 2025)	↗	+ 4,3 % sur un an
Revenu de solidarité active (RSA) : (Juin 2025)	↗	+ 3 % sur un an
Prime d'activité : (Juin 2025)	↗	+ 1,3 % sur un an

Table des matières

Économie

<i>Pib régional.....</i>	<i>4</i>
<i>Chiffre d'affaires et investissement des entreprises.....</i>	<i>5</i>
<i>Taux de restes à recouvrer.....</i>	<i>5</i>
<i>Créations et défaillances d'entreprises.....</i>	<i>6</i>
<i>Importations et exportations.....</i>	<i>7</i>
<i>Conjoncture hôtelière.....</i>	<i>8</i>
<i>Conjoncture immobilière.....</i>	<i>9</i>

Emploi et chômage

<i>Emploi salarié (dont intérim).....</i>	<i>10</i>
<i>Déclarations préalables à l'embauche.....</i>	<i>12</i>
<i>Activité partielle.....</i>	<i>12</i>
<i>Ruptures collectives de contrats de travail (PSE, RCC, LICEC).....</i>	<i>13</i>
<i>Ruptures conventionnelles individuelles.....</i>	<i>16</i>
<i>Taux de chômage.....</i>	<i>16</i>
<i>Inscrits à France Travail</i>	<i>17</i>

Prestations sociales

<i>Bénéficiaires des prestations de solidarité.....</i>	<i>23</i>
---	-----------

Économie

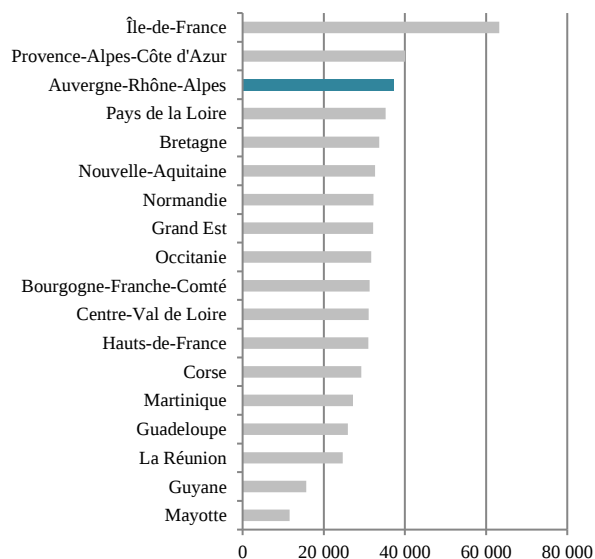
Le Pib régional

Source : Insee - Comptes régionaux base 2014, Estimations de population

Année : 2022

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (304 681 millions d'euros en 2022). Si l'on rapporte le PIB au nombre d'habitants, Auvergne-Rhône-Alpes (37 271 euros) se situe au troisième rang des régions derrière la région Ile-de-France (63 256 euros) et la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (40 043 euros).

Pib par habitant



Baisse du chiffre d'affaires et de l'investissement des entreprises de la région

En cumul entre janvier et juin 2025, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint près de 282 000 millions d'euros. Il baisse de 2,2 % sur un an (+0,1 % au niveau national). Sur un an, le chiffre d'affaires enregistre une hausse dans le transport et entreposage (+1,7 %) et dans l'hébergement et restauration (+4,8 %). En revanche, il recule dans les autres secteurs et notamment dans les principaux : -4,7 % dans l'industrie (-1,3 % au niveau national), -4,5 % dans la construction (-3,9 % au niveau national), et -0,6 % dans le commerce (-0,8 % au niveau national).

L'**investissement** des entreprises privées recule de 6,2 % dans la région sur un an (-5,2 % au niveau national).

Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

	Montant 2024 (en M€)	Montant 2025 (en M€)	Evolution annuelle
Chiffre d'affaires :			
Total Auvergne Rhône-Alpes	288 417	281 991	-2,2%
Dont : Industrie manufacturière	70 103	66 807	-4,7%
Construction	24 756	23 636	-4,5%
Commerce	89 278	88 725	-0,6%
Activités financières	17 002	14 969	-12,0%
Transports et entreposages	13 160	13 388	1,7%
Hébergement et restauration	7 507	7 864	4,8%
Total France	3 332 189	3 335 612	0,1%
Investissement :			
Auvergne-Rhône-Alpes	2 124	1 993	-6,2%
France	26 352	24 991	-5,2%

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 30 juin

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductible sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région et portent sur la période d'activité des entreprises et non plus sur la date de déclaration auprès de l'administration fiscale.

Baisse du taux de restes à recouvrer sur un an

Fin juin 2025, le **taux de restes à recouvrer** [voir encadré] des entreprises soumises au versement de cotisations sociales atteint 6,5 %. C'est pour les travailleurs indépendants classiques hors auto-entrepreneurs que le taux de RAR est le plus élevé (7,9 %).

Le taux de RAR sur l'ensemble du champ baisse de 0,1 point sur un an. Il diminue de 0,1 point pour les entreprises privées, de 0,1 point pour les travailleurs indépendants, de 3,1 points pour les employeurs publics. Il est stable pour les particuliers employeurs Urssaf.

Taux de restes à recouvrer en nombre

	Taux de RAR	Évol. 2025/2024
Employeurs Privés	6,4%	-0,1 pt
Travailleurs Indépendants	7,0%	-0,1 pt
TI classiques hors AE	7,9%	-0,7 pt
Auto-entrepreneurs	6,0%	0,7 pt
Autres catégories	4,6%	-0,1 pt
Employeurs Publics	6,3%	-3,1 pt
Particuliers employeurs Urssaf	0,4%	0,0 pt
Frontaliers suisses	6,9%	0,7 pt
Autres*	3,0%	-1,3 pt
Total	6,5%	-0,1 pt

* Artistes-Auteurs, Laboratoires, Assurés Personnels...

Champ : données arrêtées au 30 juin 2025

Source : Urssaf

Les données de l'Urssaf

Le taux de RAR au titre de l'exercice d'exigibilité est le rapport entre le nombre de cotisants qui présentent un impayé et le nombre total de cotisants devant des cotisations aux organismes de recouvrement.

Hausse des créations d'entreprises sur le trimestre et sur un an

Au 2^e trimestre 2025, les créations d'entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes sont en hausse (+6,8 % sur un trimestre, +4,3 % au niveau national). Dans la région, on en dénombre environ 33 615. Elles sont en hausse tant pour les micro-entreprises (+6 %) que pour les entreprises ne relevant pas de ce régime (+8,4 %).

Sur un trimestre, les créations d'entreprises sont en hausse dans tous les secteurs : +8,7 % dans l'industrie, +4,6 % dans le regroupement des activités « commerce, transports, hébergement et restauration », +19,5 % dans la construction et +6,1 % dans les services.

Sur un an, les créations d'entreprises sont en hausse de 1,1 % dans la région (+2,5 % au niveau national).

Nombre et évolution des créations d'entreprises

	Nombre de créations			Variation	
	2 ^e Trim. 2024	1 ^{er} Trim. 2024	2 ^e Trim. 2025	Trim.	Annuelle
Total régional	33 260	31 465	33 615	6,8%	1,1 %
hors micro-entrepreneurs	11 203	10 683	11 577	8,4%	3,3%
micro-entrepreneurs	22 057	20 783	22 039	6,0%	-0,1%
Total France	282 894	278 149	289 986	4,3%	2,5 %
hors micro-entrepreneurs	99 030	98 573	101 320	2,8%	2,3%
micro-entrepreneurs	183 864	179 576	188 666	5,1%	2,6%

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements) – Méthode 2022

Champ : activités marchandes hors agriculture
Données trimestrielles CVS .

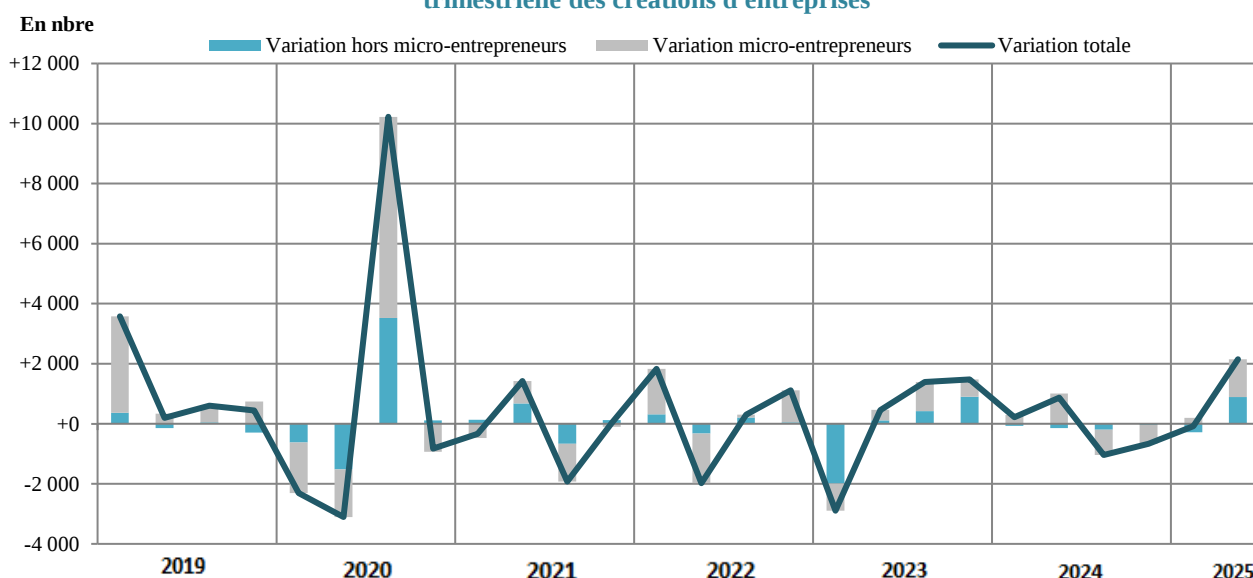
Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

Champ : activités marchandes hors agriculture
Données trimestrielles CVS

Le nombre de **défaillances d'entreprises** augmente fortement : la région en a enregistré environ 7 980 entre juillet 2024 et juin 2025, soit une hausse de 7,8 % sur un an (+ 8,2 % au niveau national).

Les statistiques des défaillances d'entreprises sont issues du bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc) qui publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.

Contribution hors micro-entrepreneurs et des micro-entrepreneurs à la variation trimestrielle des créations d'entreprises



Baisse des exportations et hausse des importations sur un an

Au 2^e trimestre 2025, le montant des **exportations** atteint 17,6 milliards d'euros, soit une baisse de 1,3 % par rapport au 2^e trimestre 2024. Dans le même temps, le montant des **importations** atteint 19,9 milliards d'euros. Elles augmentent de 0,9 % sur un an.

La part des exportations dans le chiffre d'affaires des entreprises de la région, indicateur fourni par la **DGFIP**, est de 11,6 % en cumul entre janvier et juin 2025 (-0,4 point sur un an). Elle est de 10,2 % au niveau national.

Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d'€)



Source : Douanes françaises
Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.

Hausse de l'activité hôtelière sur un an

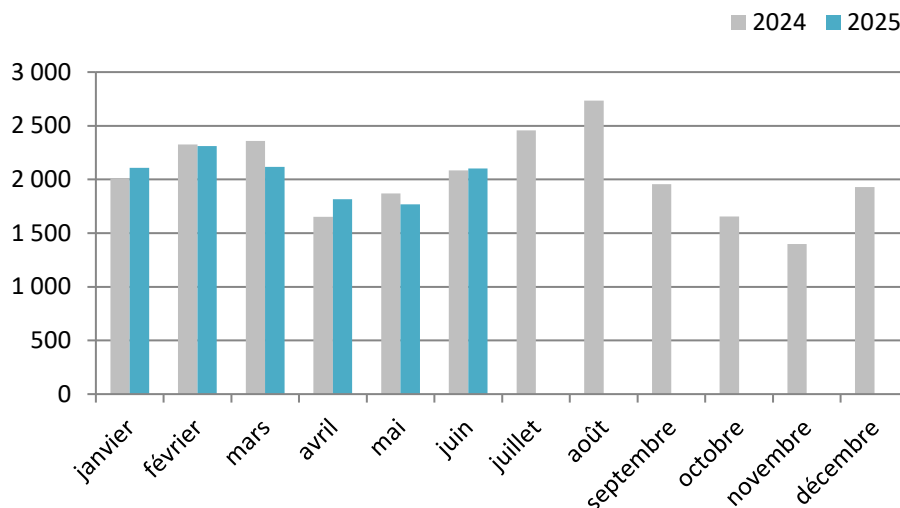
Au 2^e trimestre 2025, environ 5,7 millions de nuitées ont été enregistrées en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 1,5 % sur un an (+5,2 % au niveau national).

Nombre de nuitées trimestrielles (en milliers) et évolution annuelle

	T2 2024	T3 2024	T4 2024	T1 2025	T2 2025
Nombre de nuitées en milliers					
Auvergne-Rhône-Alpes	5 606	7 146	4 984	6 533	5 688
France	57 312	66 367	47 751	42 072	60 284
Evolution annuelle					
Auvergne-Rhône-Alpes	-2,3%	-0,8%	2,2%	-2,4%	1,5%
France	-4,6%	-2,7%	2,4%	-2,2%	5,2%

Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

Nuitées dans l'hôtellerie (en milliers)



Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

Reprise des autorisations de logements neufs, hausse significative des mises en chantiers

Après trois années de baisse continue, les autorisations de logement repartent légèrement à la hausse tant au niveau régional que national.

En cumul **entre début juillet 2024 et fin juin 2025**, 45 850 **logements ont été autorisés** à la construction, soit une légère hausse (+0,8 %) par rapport à la même période un an auparavant (+1,1 % au niveau national).

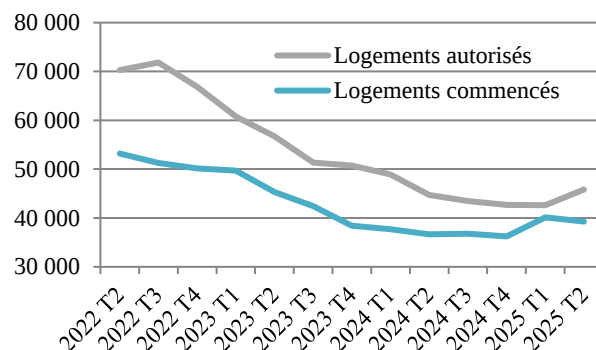
Les autorisations de logements augmentent dans l'Ain (+3,6 %), dans l'Allier (+18,7 %), dans le Puy-de-Dôme (+36,3 %) et en Haute-Savoie (+19,7 %). Elles reculent en Ardèche (-12,2 %), dans le Cantal (-39,8 %), dans la Drôme (-1 %), en Isère (-18,1 %), dans la Loire (-3,1 %), en Haute-Loire (-2,8 %), en Savoie (-3,8 %) et dans le Rhône (-2,6 %).

Sur la même période, 39 300 **logements ont été mis en chantier**, soit une hausse de 7,5 % sur un an (+2,9 % au niveau national) en raison de l'augmentation des mises en chantier de logements individuels groupés et des logements collectifs. En effet, les logements individuels purs reculent de 14,8 %. Tous types de logements confondus, les mises en chantier sont pourtant en baisse dans la plupart des départements. L'augmentation au niveau régional est en effet due à trois départements : l'Ain (+32 %), la Loire (+27,4 %) et la Haute-Savoie (+34,6 %).

Concernant **les locaux neufs, les autorisations de construire** représentent environ 4,2 millions de m² entre début juillet 2024 et fin juin 2025, soit une baisse de 9,6 % par rapport à l'année précédente.

Le nombre de locaux commencés reculent de 2,9 % sur un an. Il atteint 2,6 millions de m² sur la période.

La construction de logements neufs

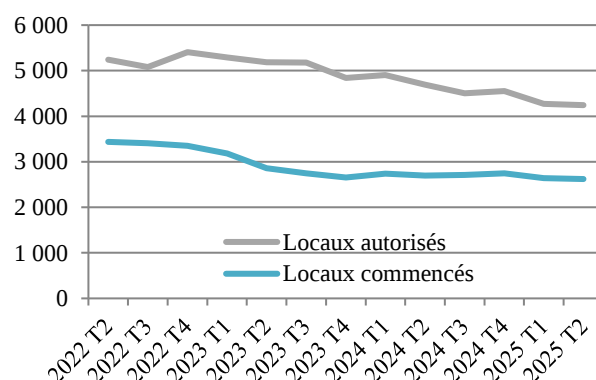


Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes

Nombre de logements, estimation en date réelle

La construction de locaux neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes

En milliers de m², estimation en date de prise en compte

Emploi et chômage

Hausse de l'emploi salarié au 2^e trimestre 2025

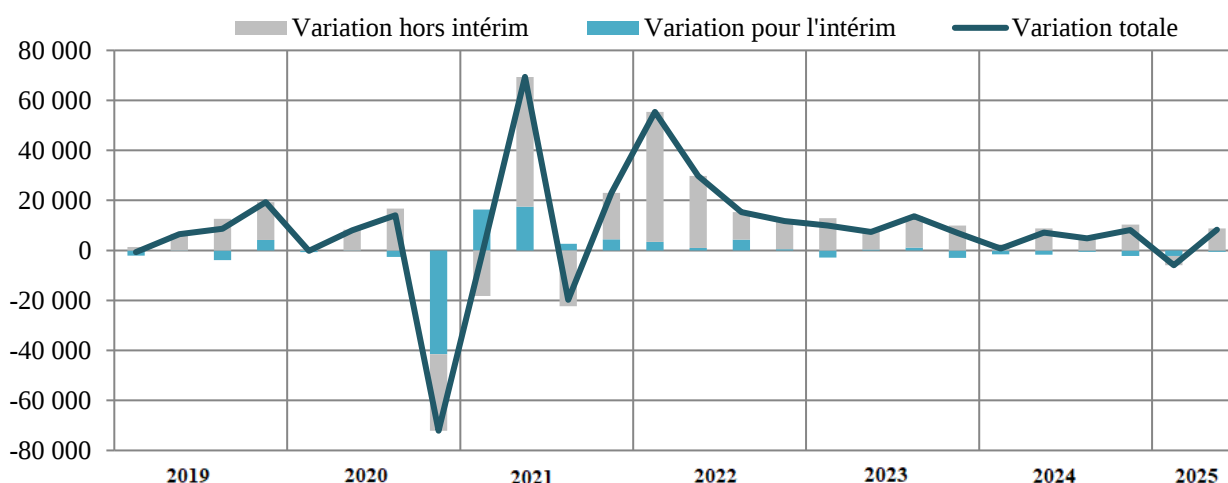
En Auvergne-Rhône-Alpes, l'**emploi salarié** est en légère hausse **au 2^e trimestre 2025**. Il augmente de 0,3 % (+8 200 emplois) au niveau régional (+0,2% au niveau national hors Mayotte). La région comptabilise 3 267 200 salariés. L'emploi salarié hors intérim augmente de 7 800 emplois

(+0,2 %). L'emploi intérimaire repart légèrement à la hausse (+0,4 % ; +400 unités).

L'emploi salarié augmente de 0,3 % dans le secteur privé, alors qu'il stagne dans le secteur public.

Sur un an, l'emploi salarié dans la région diminue de 0,2 %, alors qu'il stagne au niveau national hors Mayotte. L'emploi intérimaire baisse de 2,7 %.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi salarié



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acof-Urssaf, Dares, Insee

Note de lecture : Au 2^e trimestre 2025, l'emploi salarié total est en hausse d'environ 8 200 unités : + 7 800 emplois hors intérim, +400 emplois intérimaires.

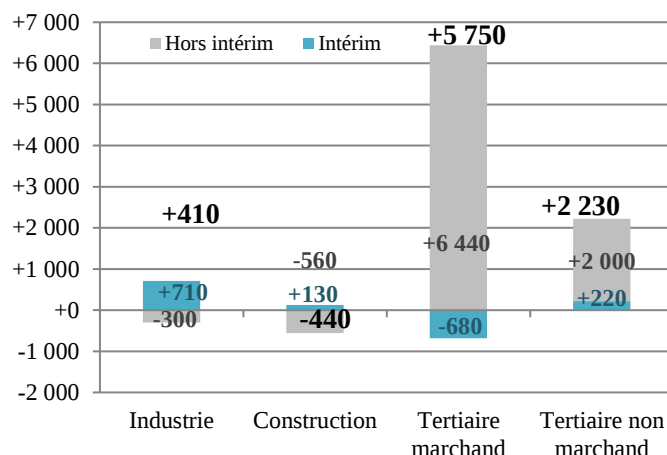
Au **2^e trimestre 2025**, l'emploi salarié dans l'**industrie** augmente légèrement (+ 410 emplois ; +0,1 %). Sur un an, il augmente également de 0,1 %.

Les effectifs salariés dans la **construction** baissent par rapport au trimestre précédent et sur un an (respectivement -0,2 % et -1,4 %).

Le secteur **tertiaire marchand** est en hausse de 0,4 %, avec environ 5 750 emplois en plus (+6 440 emplois hors intérim, -680 emplois intérimaires). Sur un an, les effectifs augmentent de façon plus modérée (+0,1 %).

L'emploi salarié augmente de 0,2 % dans le **tertiaire non marchand** sur un trimestre et de 0,6 % sur un an.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee
Données CVS

Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/ hors intérim, privé/public ; Données CVS

	2024 T2	2025 T1	2025 T2	évolution trim.	évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	26 900	27 200	27 500	0,9%	2,1%	1,2%
Industrie	547 900	548 300	548 700	0,1%	0,1%	6,9%
Construction	213 600	211 000	210 600	-0,2%	-1,4%	8,3%
Tertiaire marchand	1 477 600	1 473 200	1 478 900	0,4%	0,1%	2,9%
Tertiaire non marchand	996 000	999 300	1 001 500	0,2%	0,6%	0,6%
Total régional	3 262 000	3 259 000	3 267 200	0,3%	0,2%	3,2%
Dont : Intérim	104 100	100 900	101 300	0,4%	-2,7%	
Hors intérim	3 157 900	3 158 100	3 165 900	0,2%	0,3%	
Dont : Secteur privé	2 584 400	2 577 800	2 586 100	0,3%	0,1%	
Secteur public	677 600	681 200	681 100	0,0%	0,5%	
Total France (Hors Mayotte)	27 104 500	27 048 200	27 100 000	0,2%	0,0%	3,1%

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

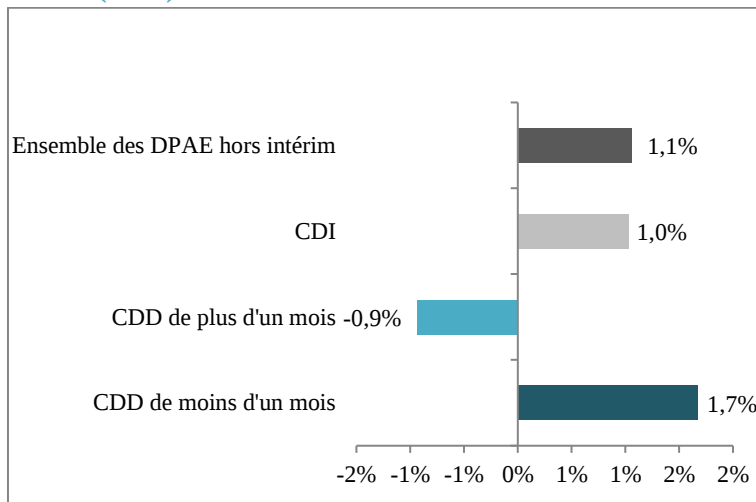
Les déclarations préalables à l'embauche en hausse sur un an

Au 2^e trimestre 2025, on dénombre environ 787 000 **déclarations préalables à l'embauche (DPAE)** hors intérim. Le volume de DPAE augmente de 1,1 % sur un an. Cette hausse concerne à la fois les CDD de moins d'un mois (+ 1,7 % sur un an) et les CDI (+1 % sur un an). Les CDD de plus d'un mois sont en baisse de 0,9 %.

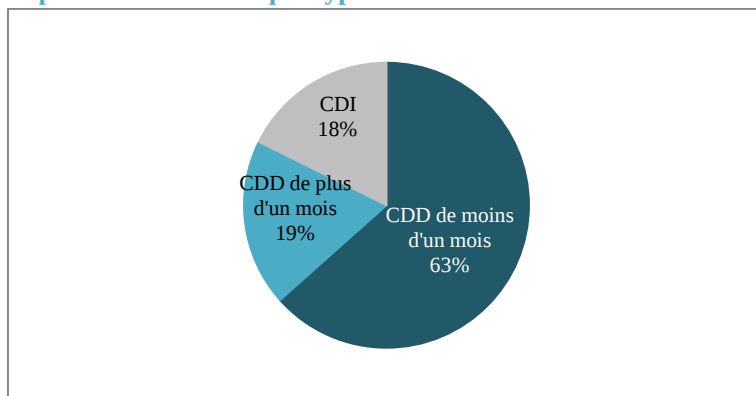
Au total, les intentions d'embauche concernent très majoritairement des CDD (82 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (63 %).

Le secteur tertiaire, qui totalise 94 % des embauches, poursuit sa progression ce trimestre (+ 1,7 %). À l'inverse, les déclarations d'embauche des secteurs de la construction et de l'industrie diminuent sur un an (respectivement -6,5 % et -3,6 %).

Évolution annuelle du nombre de DPAE, par type de contrat (en %)



Répartition des DPAE par type de contrats



Source : Urssaf
 Données CVS – 2^e trimestre 2025

Plus de 11 160 salariés concernés par l'activité partielle, chaque mois, au 4^e trimestre 2024

Au 4^e trimestre 2024, en Auvergne-Rhône-Alpes, 11 165 salariés bénéficieraient, en moyenne, chaque mois, de l'activité partielle, pour près de 960 000 heures indemnisées (selon des données en cours de consolidation, mises à disposition par l'ASP, la DARES et la DGEFP, issues du SI APART/DSN). En termes d'effectif concerné (15,6 % du total France entière), la région passe du 3^e au 2^e rang, après le Grand-Est (18,5 %). Dans la région, le secteur « Industrie manufacturière, industries extractives et autres » concentre 89 % des effectifs des entreprises indemnisées au titre de l'activité partielle en moyenne, chaque mois, au 4^e trimestre 2024.

Les résultats par échelon géographique (région, département, etc.) ne sont plus disponibles pour les deux derniers trimestres estimés par la DARES, et ce, faute de qualité statistique suffisante, dans un contexte de net reflux du recours au dispositif sur la période récente. Ils restent disponibles avec deux trimestres de recul.

Ruptures collectives : baisse des ruptures de contrat annoncées dans le cadre de PSE mais hausse des autres formes de licenciements économiques collectifs

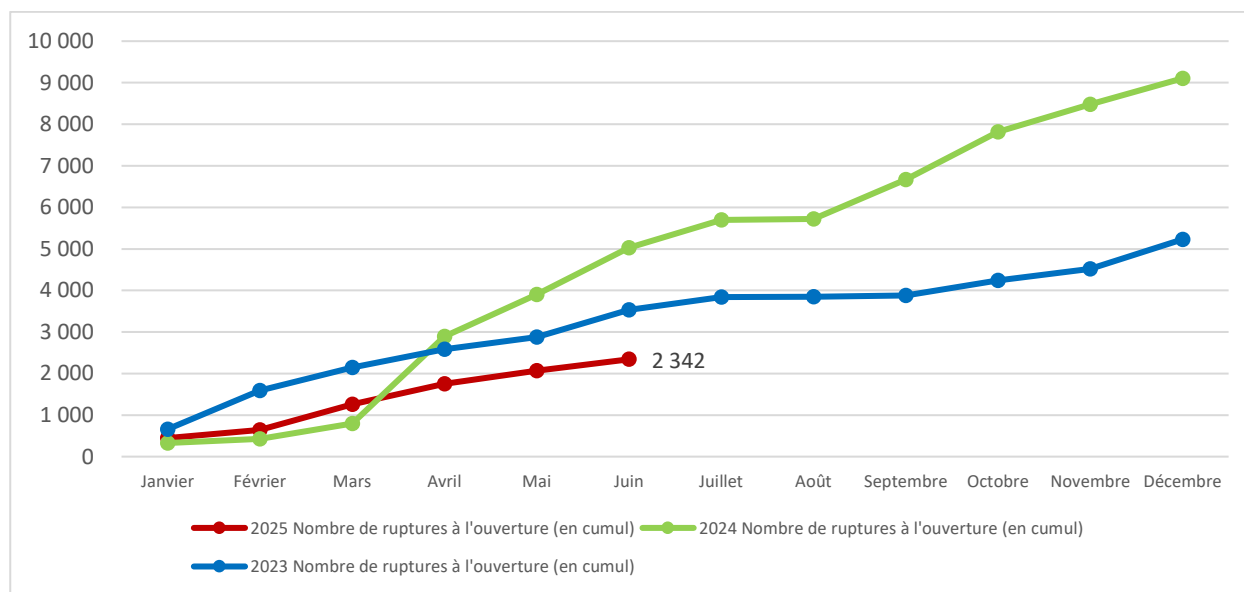
Entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2025, 84 PSE impactant des établissements situés en Auvergne-Rhône-Alpes ont été initiés (autant qu'au premier semestre 2024). Le nombre de ruptures de contrats évalué au moment de l'ouverture des dossiers (avant la phase de négociation) s'élève à 2 342 (deux fois moins sur un an). Environ 84 % des ruptures ont été validées à ce stade par l'administration. La majorité des ruptures envisagées dans la région en 2025 dans le cadre de PSE concernent des emplois dans l'industrie.

Concernant les ruptures hors PSE, on dénombre 848 dossiers relatifs à des licenciements économiques de moins de 10 salariés (2 666 ruptures notifiées ; +18% sur un an), et 109 dossiers concernant des licenciements économiques de 10 salariés ou plus (1 923 ruptures à l'ouverture ; +22% sur un an).

Sur la même période, le nombre de RCC reste très faible (12 dossiers, 96 ruptures à l'ouverture, +32% sur un an).

N.B. : ces chiffres sont à considérer avec prudence. Seuls le nombre de ruptures à la demande (pour les PSE, RCC et LICEC de 10 salariés ou plus) et le nombre de ruptures notifiées dans le cadre de licenciements économiques de moins de 10 salariés donnent une estimation précise du nombre de ruptures de contrat effectivement envisagées par les employeurs à l'issue du processus de négociation puis de validation par les DR(I)EETS. En attendant la consolidation du nombre de ruptures à la demande (vers la fin de l'année en cours et le début de l'année suivante), le nombre de ruptures à l'ouverture constitue l'indicateur le plus adapté pour un suivi mensuel.

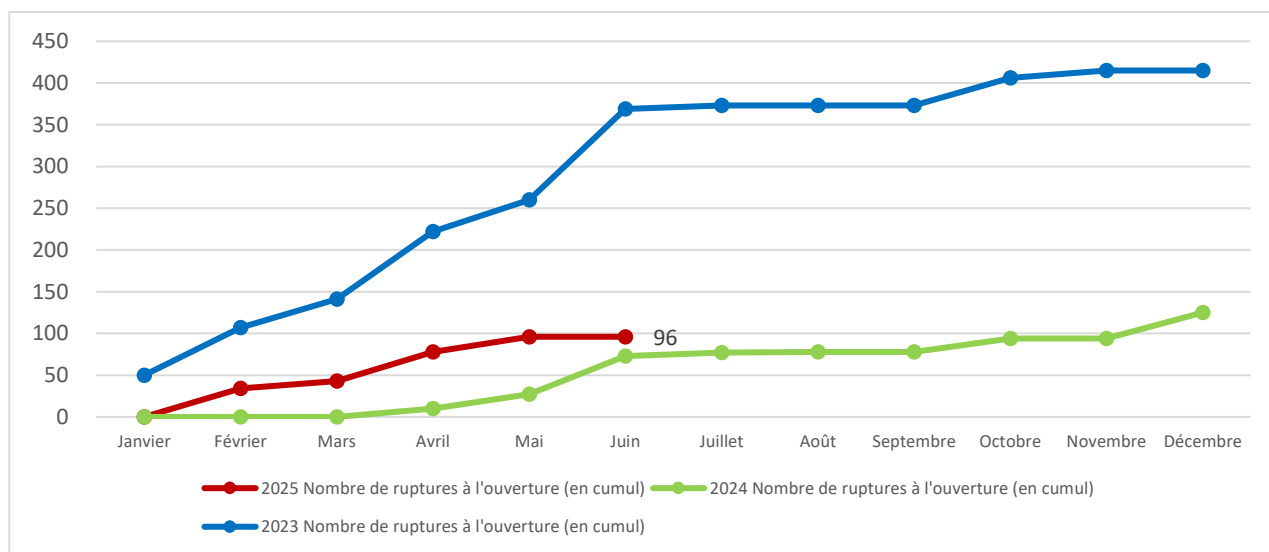
Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de PSE pour les dossiers créés entre 2023 et 2025



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

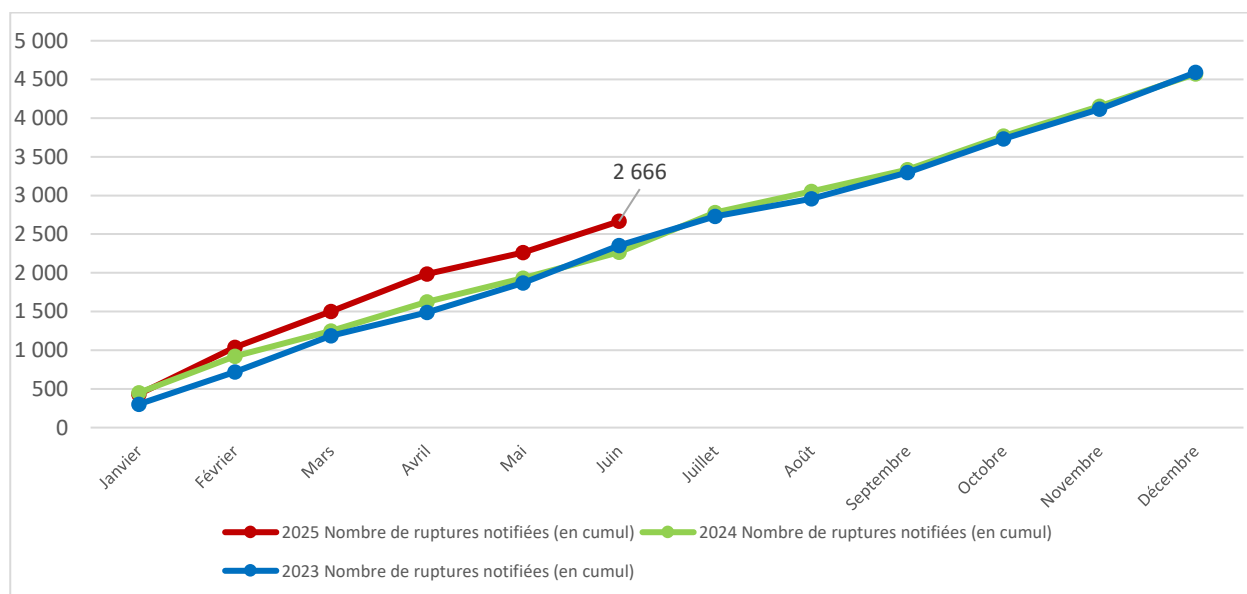
Evolution du nombre de ruptures de contrat dans le cadre de RCC pour les dossiers créés entre 2023 et 2025



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

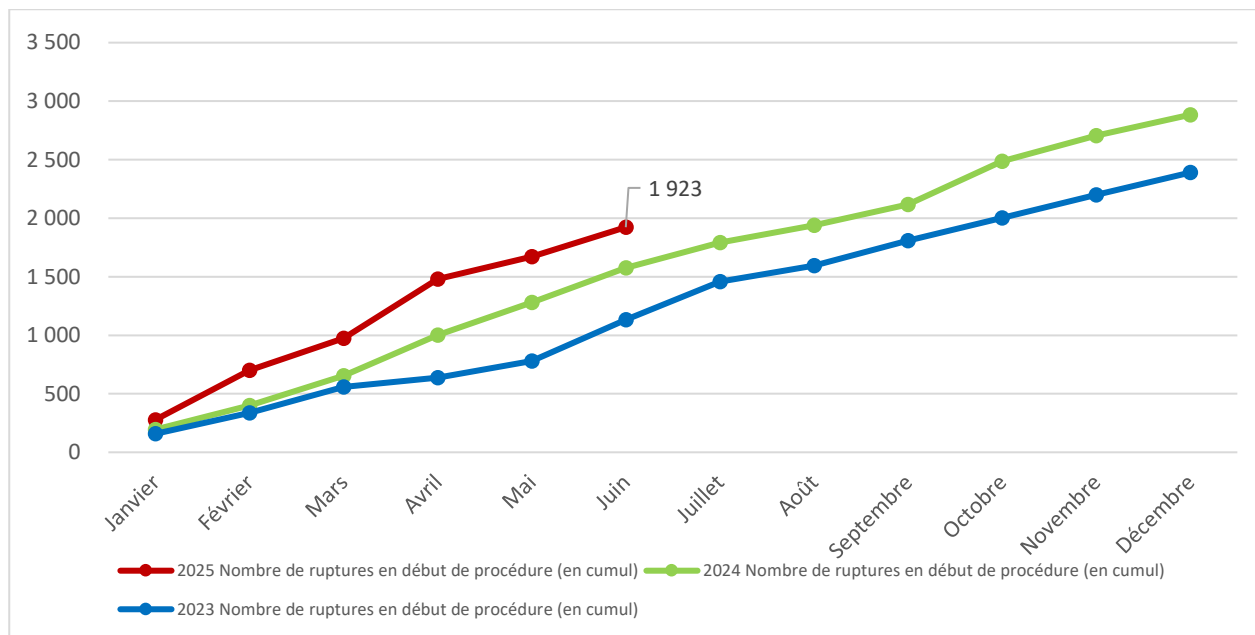
Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de ruptures notifiées dans le cadre de LICEC de moins de 10 salariés pour les dossiers créés entre 2023 et 2025



Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de ruptures de contrats dans le cadre de LICEC de 10 salariés et plus pour les dossiers créés entre 2023 et 2025



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail - Traitements DREETS ARA

Définitions

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) : toute entreprise de 50 salariés et plus, qui envisage un projet de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations et/ou notifie son projet de PSE.

Licenciements économiques collectifs (LICEC), hors PSE : les dossiers de licenciements économiques, hors PSE, concernent :

- toute entreprise, quel que soit son effectif, qui envisage 2 à 9 licenciements pour motif économique, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit informer l'administration des licenciements notifiés aux salariés concernés ;

- toute entreprise de moins de 50 salariés, qui prévoit 10 licenciements économiques ou plus, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit notifier à l'administration son projet de licenciement économique. L'administration contrôle le respect de la procédure.

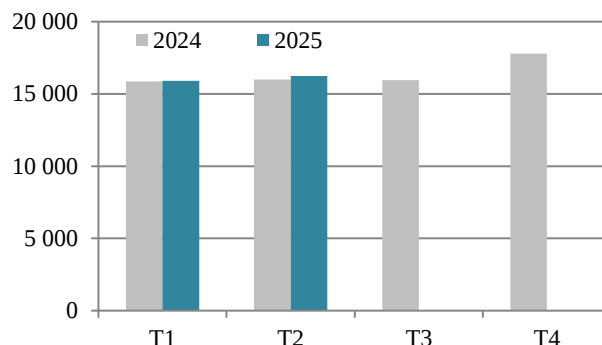
Rupture conventionnelle collective (RCC) : toute entreprise qui envisage uniquement des départs volontaires peut ouvrir des négociations en vue de conclure un accord portant RCC. Cet accord doit faire l'objet d'une validation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations.

Les ruptures conventionnelles individuelles en hausse sur un an

Au 2^e trimestre 2025, 16 450 ruptures conventionnelles individuelles de CDI ont été homologuées par la DREETS en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 1,6 % par rapport au 2^e trimestre 2024. Par ailleurs, ce trimestre, 0,8 % des demandes reçues n'ont pas été validées et 0,7 % ont été jugées irrecevables.

Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées augmentent de 0,3 %.

Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées



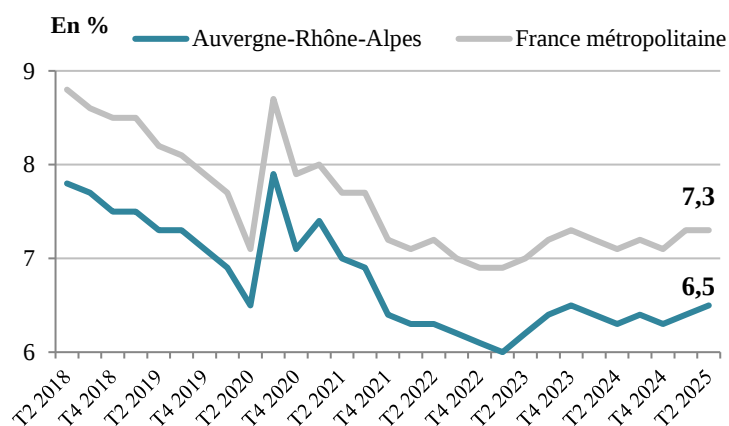
Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

Légère hausse du taux de chômage

Au 2^e trimestre 2025, le taux de chômage de la région Auvergne-Rhône-Alpes augmente de 0,1 point par rapport au trimestre précédent. Il s'établit à 6,5 %. Il reste inférieur de 0,8 point à celui de la France métropolitaine (7,3 % ; stable sur un trimestre également). La région Auvergne-Rhône-Alpes se maintient au 4^e rang des régions présentant les taux les plus faibles de France métropolitaine, derrière les régions Bretagne, Pays-de-la-Loire (6,1 %) et Corse (6,4 %).

Sur un an, le taux de chômage augmente de 0,2 point dans la région et en France métropolitaine.

Taux de chômage trimestriel (en %)

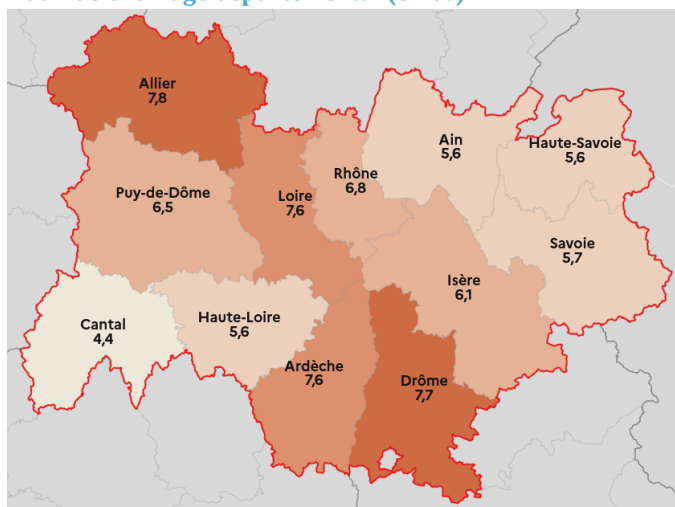


Au niveau départemental, le taux de chômage s'échelonne de 4,4 % dans le Cantal à 7,8 % dans l'Allier.

Il augmente dans trois départements : le Cantal (+0,1 point), le Rhône (+0,1 point) et la Savoie (+0,2 point). Il diminue de 0,1 point en Ardèche et dans la Loire. Il stagne dans les autres départements.

Sur un an, il augmente dans la plupart des départements (de +0,1 point dans l'Ain, en Isère, en Haute-Loire, dans le Puy-de-Dôme et en Haute-Savoie, à +0,5 point en Savoie). Il recule de 0,1 point dans la Drôme et de 0,2 point en Ardèche. Il est stable dans les autres départements.

Taux de chômage départemental (en %)



Source : Insee, taux de chômage localisés
Données CVS

Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.

La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à France Travail.

Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de France Travail par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à France Travail (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à France Travail notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).

De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.

Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période.

La mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, l'entrée en vigueur du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail cumulés à l'évolution des règles d'actualisation conduisent à une augmentation du nombre d'inscrits à France Travail sur un an (cf. pages 21-22)

Ce trimestre, les chiffres des inscrits à France Travail sont sensiblement affectés par trois effets, outre l'effet proprement conjoncturel (qu'il n'est pas encore possible d'estimer au niveau régional, à ce stade) :

- *Celui de la loi pour le plein emploi (inscription systématique à France Travail des demandeurs et bénéficiaires du RSA, des jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales et des personnes en situation de handicap suivies par Cap'Emploi)*
- *Celui de l'évolution des règles d'actualisation à France Travail, pour partie amorcée fin 2024*
- *Et celui de l'entrée en vigueur, en juin 2025, du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations. Sans la mise en application de ce décret, le nombre moyen d'inscrits en catégories A et A, B, C aurait été moins élevé (encadré).*

Compte tenu de ces effets cumulés, et en attendant leur stabilisation dans le temps, une analyse des évolutions sur les catégories A, B, C et sur un an plutôt que sur un trimestre est privilégiée (encadré).

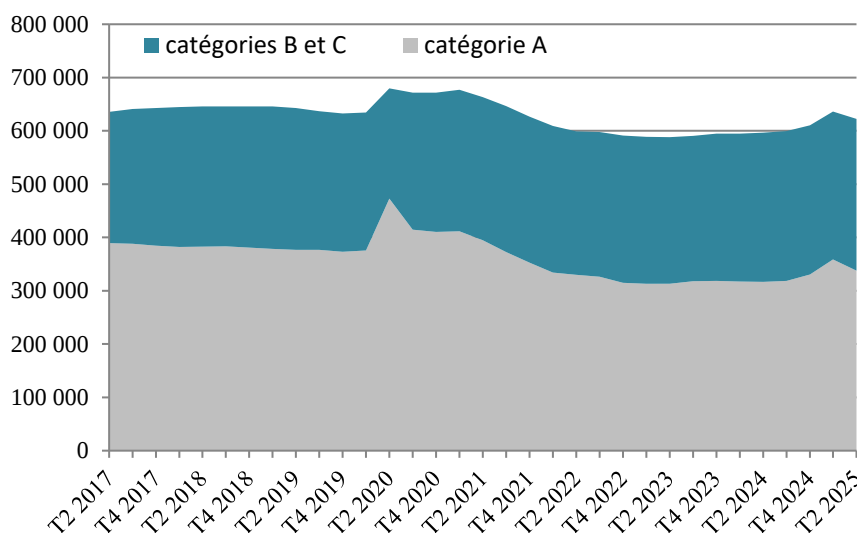
Le nombre de personnes inscrites en catégories A, B, C, prenant en compte les personnes n'ayant exercé aucune activité (catégorie A) et les personnes qui cumulent emploi et chômage (catégories B et C) est en hausse de 4,3% **entre le 2^e trimestre 2024 et le 2^e trimestre 2025** (+4,1 % au niveau national) : dans la région, on en dénombre 622 340 au **2^e trimestre 2025**.

Si l'on neutralise en partie les effets de la loi et que l'on tente de se rapprocher du **champ du 2^e trimestre 2024**, la hausse du nombre de personnes inscrites en catégorie A, B, C hors bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) et jeunes en Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea), en contrat d'engagement jeune (CEJ) ou en Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ) est ramenée à + 3 % sur un an.

Les **catégories B, C** (regroupées) augmentent de 1,6 %. Au **2^e trimestre 2025**, elles représentent 45,7 % de l'ensemble des inscrits à France Travail en catégories A, B, C, soit 1,2 point de moins qu'un an auparavant, du fait de l'inscription en catégorie A de plusieurs personnes ayant pourtant travaillé au cours du mois et qui devraient théoriquement se retrouver en catégorie B ou C.

Sur un an, les catégories B, C regroupées sont stables.

Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC

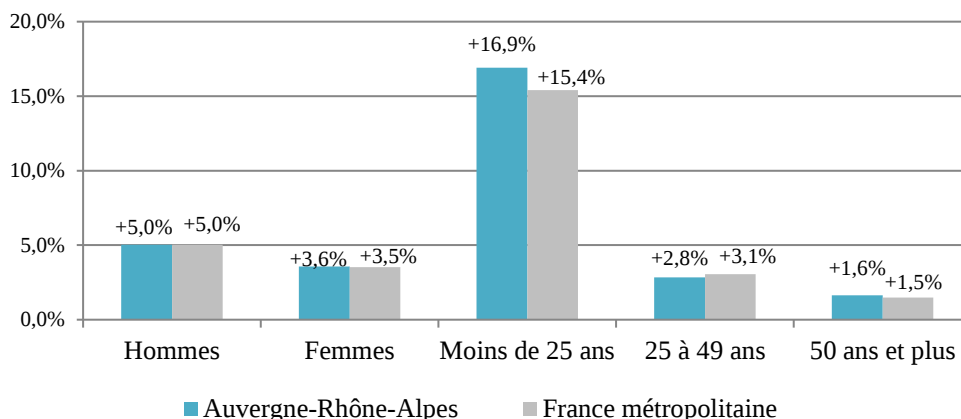


Source : France Travail-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Les inscrits en **catégories A, B, C** dans la région augmente davantage pour les hommes (+5 %) que pour les femmes (+3,6 %) par rapport au **2^e trimestre 2024**.

Du fait de l'intégration automatique de jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales depuis le 1^{er} janvier 2025, c'est chez les moins de 25 ans que le nombre de personnes inscrites en catégorie ABC augmente le plus **sur un an** (+16,9 %). Il augmente de 2,8 % ce trimestre pour les 25-49 ans et de 1,6 % pour les 50 ans et plus.

Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge

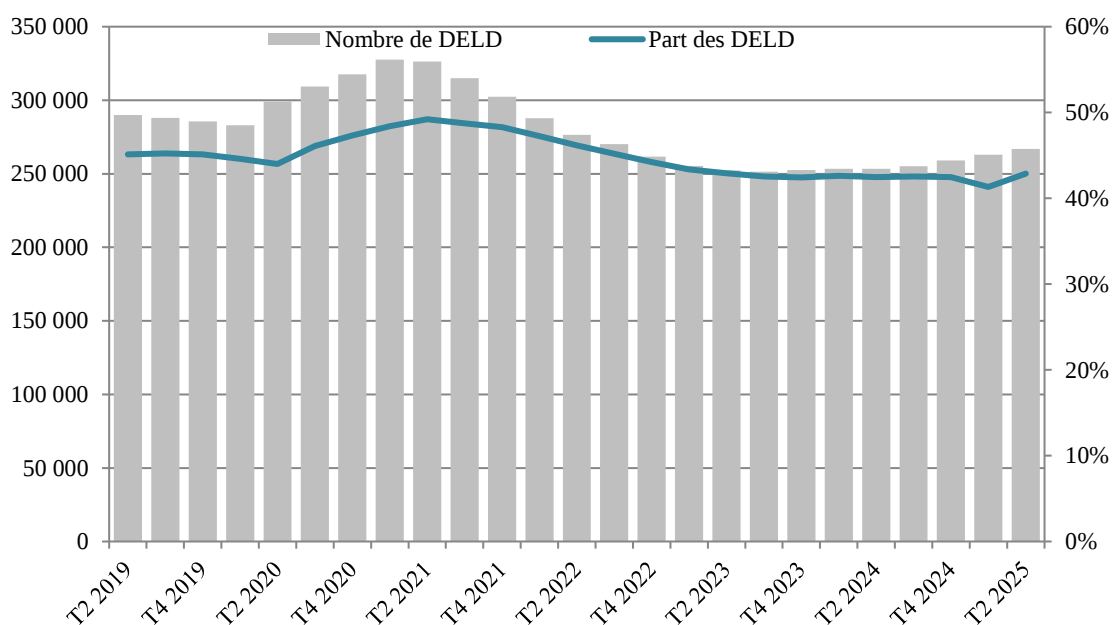


Source : France Travail-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories ABC inscrits depuis 1 an ou plus augmente de 4,3 % sur un an. Au **2^e trimestre 2025**, la part des demandeurs d'emploi de longue durée est de 42,9 %, soit 0,4 point de plus qu'un an auparavant.

La durée médiane d'inscription sur les listes de France Travail est également en baisse sur un an : 230 jours au **2^e trimestre 2025**, soit 41 jours de moins qu'au **2^e trimestre 2024**.

Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)



Lecture : Au T2 2025, on dénombre en moyenne 266 890 inscrits à France Travail en catégorie ABC inscrits depuis plus d'un an, soit 42,9 % de l'ensemble des inscrits à France Travail en catégorie ABC.

Source : France Travail-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Catégories statistiques d'inscrits à France Travail :

Depuis 2009, la Dares et France Travail présentent, à des fins d'analyse statistique les données sur les inscrits à France Travail selon les catégories suivantes :

- **catégorie A** : inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- **catégorie B** : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (78 heures ou moins sur un mois) ;
- **catégorie C** : inscrits tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78 heures sur un mois) ;
- **catégorie D** : inscrits non immédiatement disponibles, non tenus de rechercher un emploi, sans emploi;
- **catégorie E** : inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi.

S'y ajoutent, à partir de 2025, suivant les recommandations du rapport du groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories :

- une **catégorie F**, qui réunit les personnes les plus éloignées de l'emploi qui sont orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale ;
- une **catégorie G**, dite d'attente, qui regroupe les bénéficiaires et les demandeurs du RSA en attente d'orientation. Ces deux catégories ne sont présentées qu'en données brutes tant que le recul temporel n'est pas suffisant pour réaliser des corrections de variations saisonnières et de jours ouvrables.

Impact de la loi pour le plein emploi

Cette publication est la deuxième depuis la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2025, les demandeurs et bénéficiaires du RSA, les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales et les personnes en situation de handicap suivies par Cap'Emploi sont systématiquement inscrits à France Travail. Pour tenir compte de ces évolutions, deux nouvelles catégories statistiques ont été créées : la catégorie F à dominante « sociale » pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation.

Au 2^e trimestre 2025, on dénombre ainsi 11 567 personnes inscrites en catégorie F et 79 416 personnes inscrites en catégorie G en Auvergne-Rhône-Alpes.

L'intégration des personnes bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), des jeunes en Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea), en contrat d'engagement jeune (CEJ) ou en Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ) et des personnes en situation de handicap suivies par Cap'Emploi cumulées aux modifications des règles d'actualisation ont eu un impact très significatif à la hausse sur le nombre de personnes inscrites à France Travail en catégorie A, B, C entre le 4^e trimestre 2024 et le 1^{er} trimestre 2025. Cet impact est également visible sur l'évolution du nombre d'inscrits entre le 2^e trimestre 2024 et le 2^e trimestre 2025.

Impact des évolutions des règles d'actualisation de France Travail

La loi pour le plein emploi a instauré le **contrat d'engagement de France Travail**, entré en vigueur au **1^{er} janvier 2025**. Ce contrat formalise les engagements réciproques entre les personnes inscrites à FT et leur conseiller référent, en définissant des objectifs d'insertion ou de retour à l'emploi.

Entre **janvier et mars 2025**, les personnes s'inscrivant à France Travail, ne répondant pas aux conditions pour bénéficier d'une allocation chômage (non indemnissables), n'étaient pas tenues de s'actualiser dans l'attente de la signature de leur contrat d'engagement. Elles étaient automatiquement inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat, ce qui a entraîné :

- Une hausse du nombre d'inscrits en catégorie A.
- Une baisse des effectifs en catégories B et C, ces personnes ne déclarant pas d'activité réduite.
- Une diminution des sorties des listes de France Travail des catégories A, B et C.

Depuis **avril 2025**, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnissables n'ayant pas encore signé leur contrat d'engagement ne concerne plus que les personnes s'inscrivant pour la première fois à France Travail. Ce changement a eu pour effets, **entre le 1^{er} et le 2^e trimestre 2025** :

- Une baisse du nombre d'inscrits en catégorie A et une hausse du nombre d'inscrits en catégories B et C : l'inscription n'étant plus automatique, les personnes concernées déclarant une activité réduite sont inscrites en catégorie B ou C. Il s'agit donc d'un transfert de la catégorie A vers les catégories B et C ;
- Une augmentation des sorties des catégories A, B et C : les personnes ne s'actualisant pas ou ne signant pas leur contrat d'engagement peuvent être radiées ou sortir des listes.

Impact de l'évolution du régime des sanctions

Le **décret relatif aux sanctions**, entré en vigueur en **juin 2025**, modifie le régime applicable aux personnes inscrites à France Travail en cas de manquement à leurs obligations. Désormais, les sanctions prennent la forme d'une suspension-remobilisation, mise en œuvre avant toute éventuelle radiation des listes. Cette nouvelle approche a entraîné une baisse significative du nombre de radiations **en juin 2025** avec un impact à la hausse sur le nombre total de personnes inscrites à France Travail en catégories A et A, B, C sur le trimestre et sur un an, les radiations étant habituellement un motif significatif de sortie des listes.

Une analyse des évolutions annuelles privilégiée aux évolutions trimestrielles

Compte tenu de ces effets cumulés, et en attendant leur stabilisation dans le temps, une analyse des évolutions sur les catégories A, B, C et sur un an plutôt que sur un trimestre est privilégiée.

Prestations sociales

Augmentation sur un an du nombre d'allocataires du RSA, des allocataires de la prime d'activité et des bénéficiaires de l'ASS

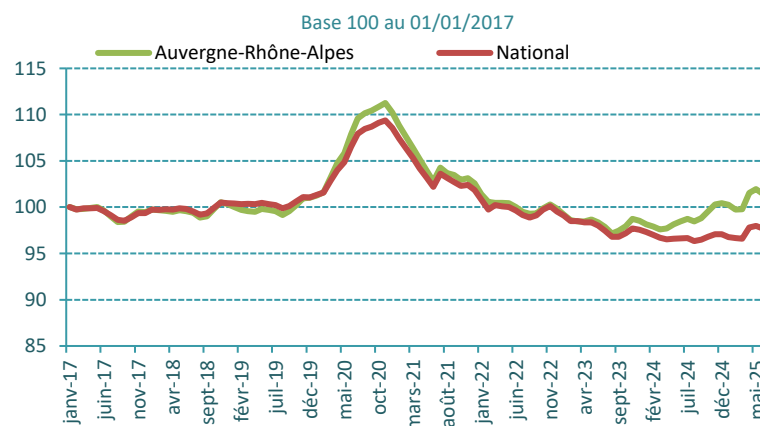
Fin juin 2025, on dénombre 160 020 allocataires du **revenu de solidarité active (RSA)** en Auvergne-Rhône-Alpes, en hausse de 3 % sur un an.

Fin mai 2025, la région compte environ 14 085 bénéficiaires de l'allocation du contrat d'engagement jeune (CEJ), soit une baisse de 17,2 % sur un an.

Fin mai 2025, 25 910 personnes bénéficient de **l'allocation de solidarité spécifique (ASS)** dans la région, soit une augmentation de 15 % par rapport à mai 2024.

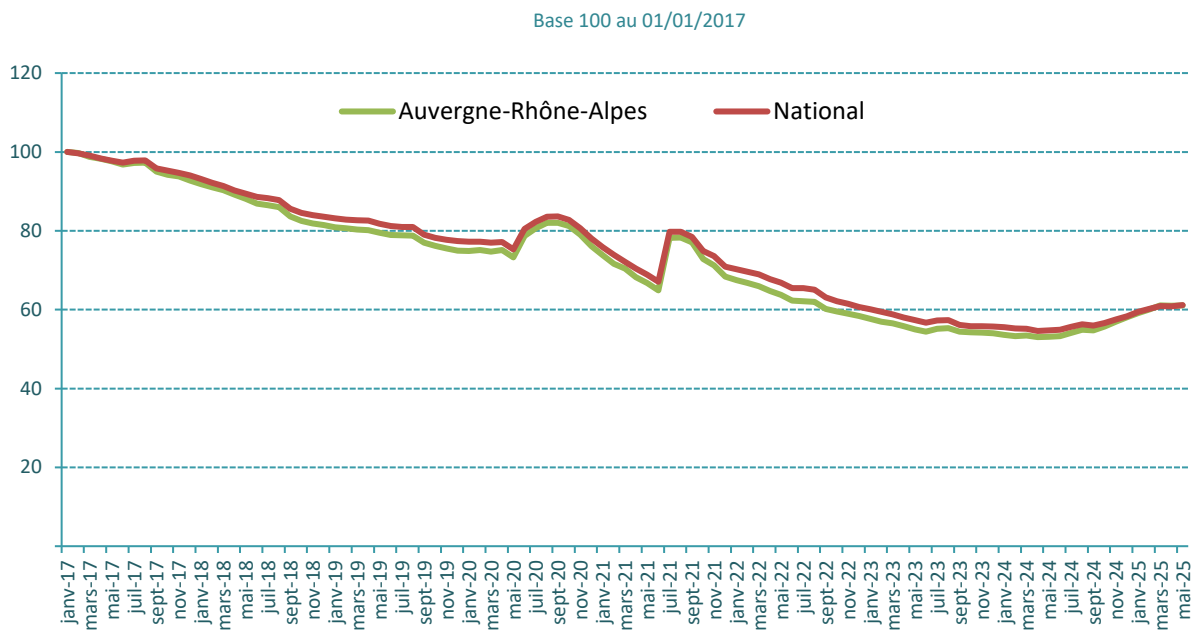
Fin juin 2025, on dénombre 523 500 allocataires de la **prime d'activité** dans la région, soit hausse de 1,3 % par rapport à juin 2024.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires du RSA – tous régimes (Cnaf et MSA)



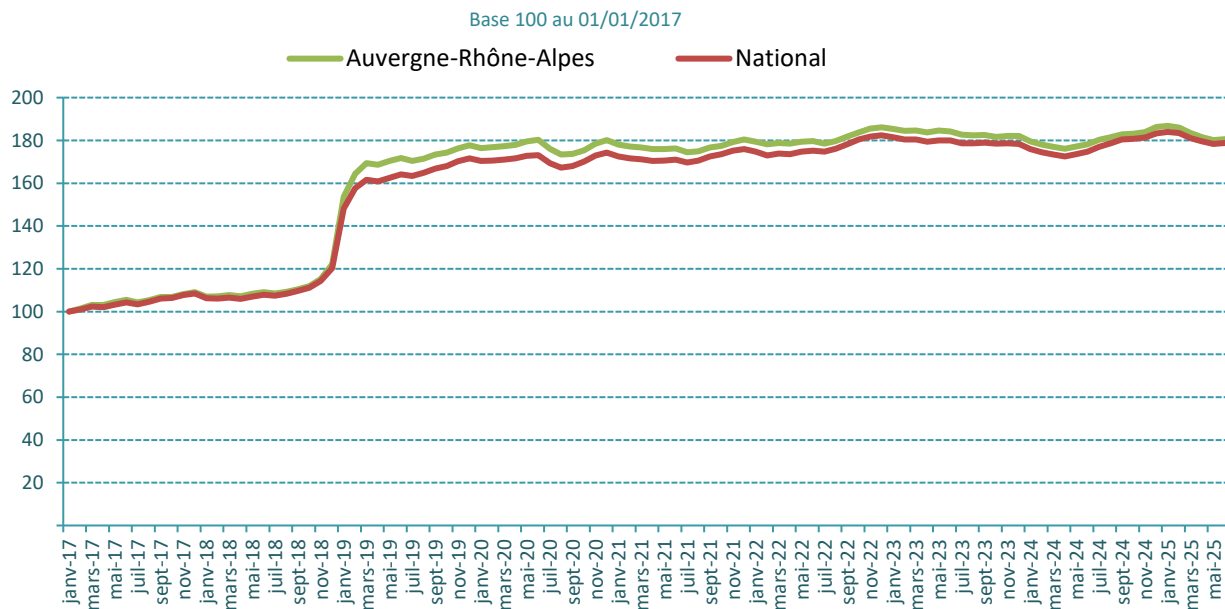
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataire de l'ASS



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires de la prime d'activité – tous régimes (Cnaf et MSA)



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; France Travail, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Définitions

- Minima sociaux d'insertion

Le **revenu de solidarité active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

- Autres prestations sociales

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

La **garantie jeunes** était un dispositif s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans qui n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et qui se trouvaient en situation de précarité. Il leur offrait, pendant douze mois, un accompagnement intensif assuré par une mission locale, ainsi qu'une allocation. Le 1^{er} mars 2022, le dispositif **garantie jeunes** a été remplacé par le **contrat d'engagement jeune (CEJ)**. Il s'adresse sous certaines conditions aux **jeunes de 16 à 25 ans** et aux **personnes de moins de 30 ans reconnues handicapées**. Ce contrat peut se traduire notamment par des **stages**, des **formations** et un **service civique**. Le but est **d'accéder à un emploi durable**.

Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DREETS

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>
(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

Etudes :

La prévention de la désinsertion professionnelle dans les services de prévention et de santé au travail interentreprises d’Auvergne-Rhône-Alpes– GRAFF Didier (DREETS ARA), juillet 2025

Etude sur la situation des jeunes de 16 à 25 ans en Ardèche– GALMES Anne-Lise (DREETS ARA), juin 2025

Le logement adapté en Auvergne-Rhône-Alpes – GUILLAUME Sabine (DREETS ARA), avril 2025, avril 2025

Mixité dans la filière bois en Haute-Loire et dans le Puy de Dôme en 2020 – SEON Martial (DREETS ARA), avril 2025

Panorama statistique 2023 - Cohésion sociale– coordination : GUILLAUME Sabine (DREETS ARA), septembre 2024

Jeunes inactifs ou au chômage : cinq profils, une forte influence des conditions familiales – ANTOINE Patricia, PRIVAS Christophe (INSEE), SEON Martial, VAN PUymbroeck Cyrille (DREETS ARA), BLONDON Alexandre (France Travail ARA)

La situation des demandeurs et demandeuses d’emploi relevant du RSA en Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 – GALMES Anne-Lise (DREETS ARA)

Les personnes de 50 ans et plus dans le Rhône au regard de l’emploi– JAKSE Christine (DREETS ARA), mai 2024

L’insertion professionnelle en Auvergne-Rhône-Alpes des stagiaires de la formation professionnelle 6 à 9 mois après leur sortie de formation – SEON Martial (DREETS ARA), mars 2024

Chiffres clés :

Taux de chômage régional et départemental au 2^e trimestre 2025 – DREETS ARA, septembre 2025

Emploi salarié régional et départemental au 2^e trimestre 2025 – DREETS ARA, septembre 2025

Inscrits à France Travail en Auvergne-Rhône Alpes et dans ses départements, 2^e trimestre 2025, DREETS ARA –France Travail, juillet 2025

Directrice de la publication : Fabienne FOURNIER-BERAUD

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS)

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Olivier JACOD (DREETS), avec la contribution d'Aline SHELTON (DRFiP), et des correspondants des cellules statistiques URSSAF

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Service communication DREETS -ARA

Copyright-MINEFI-©Gorodenkoff - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Nordreisender - stock.adobe.com

Copyright-MINEFI-©Catherine CLAVERY - stock.adobe.com

Internet : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/>



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

